

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 01/04/2021**

**DEPARTEMENT**

**LOIR ET CHER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 01 avril 2021**

**MAIRIE**

**CHISSAY EN TOURAINE**

**41051**

L'an deux mil vingt et un, le 01 avril, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PLASSAIS, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION : 26/03/2021**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. PLASSAIS Philippe, M. PELLÉ Gilles, Mme DORNE Laurence, M. VERRIER Julien, Mme GERBERON Claudette, M. ROULET Alain, M. BOYER Jean Hervé, M. PLAUT-AUBRY Richard, M. VILLAIN Anthony, Mme BREUZIN Séverine, Mme CHABOT Aurore, Mme GAULT Odile.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

M. GUIRAUD Daniel, Mme ARNOU Véronique, Mme RUZÉ Hélène

**POUVOIRS** : M. GUIRAUD Daniel a donné pouvoir à Mme GAULT Odile.

Mme ARNOU Véronique a donné pouvoir à M. PLAUT-AUBRY Richard.

Mme RUZÉ Hélène a donné pouvoir à Laurence DORNE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PLASSAIS Philippe, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Mme CHABOT Aurore.

En début de séance, le maire a demandé à observer une minute de silence pour 2 personnes qui nous ont quitté récemment, s'agissant de Corinne Laignel qui a travaillé pendant plus d'une dizaine d'année comme agent technique à la commune et de Bernard Girault maire de Faverolles sur Cher

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 février 2021.**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 février 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 18 février 2021.

### **2. Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire et installation d'un nouveau conseiller.**

Vu la lettre de démission de Monsieur MARTIN Pierre en date du 18 février 2021,

Vu la liste des commissions qu'occupait Monsieur MARTIN Pierre, à savoir :

Commission de contrôle des élections

Appel d'offres

Jeunesse, Sports, Culture, Vie associative, Tourisme

Bâtiment, Sureté, Écologie

Voirie, Réseaux, Sécurité routière

Vu l'accord de Monsieur GUIRAUD Daniel en date du 24 mars 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Accepte la candidature de Monsieur GUIRAUD Daniel,

Installe Monsieur GUIRAUD Daniel au poste de conseiller municipal en remplacement de Monsieur MARTIN Pierre,

Nomme Monsieur GUIRAUD Daniel membre des commissions citées précédemment.

### **3. Mise à jour du tableau du conseil municipal suite à la démission de Monsieur MARTIN Pierre.**

Vu la lettre de démission de Monsieur MARTIN Pierre en date du 18 février 2021,

Vu l'installation de Monsieur GUIRAUD Daniel en tant que membre du conseil municipal en remplacement de Monsieur MARTIN Pierre, à compter du 01 avril 2021.

Vu le tableau mis à jour des membres du conseil municipal,

<b>Fonction</b>	<b>Qualité (M. ou Mme)</b>	<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Date de la plus récente élection à la fonction</b>	<b>Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)</b>
Maire	M.	PLASSAIS Philippe	11/07/1961	25/05/2020	12
1 <sup>e</sup> Adjoint	M.	PELLE Gilles	15/01/1964	25/05/2020	13
2 <sup>e</sup> Adjointe	Mme	DORNE Laurence	14/06/1977	25/05/2020	13
3 <sup>e</sup> Adjoint	M.	VERRIER Julien	25/07/1984	25/05/2020	13
1 <sup>e</sup> Conseillère	Mme	GERBERON Claudette	09/06/1948	15/03/2020	384
2 <sup>e</sup> Conseiller	M.	ROULET Alain	08/05/1954	15/03/2020	384
3 <sup>e</sup> Conseiller	M.	BOYER Hervé	07/07/1960	15/03/2020	384
4 <sup>e</sup> Conseiller	M.	PLAUT- AUBRY Richard	19/09/1969	15/03/2020	384
5 <sup>e</sup> Conseiller	M.	VILLAIN Anthony	29/04/1971	15/03/2020	384
6 <sup>e</sup> Conseillère	Mme	RUZÉ Hélène	09/03/1973	15/03/2020	384
7 <sup>e</sup> Conseillère	Mme	BREUZIN Séverine	11/10/1977	15/03/2020	384
8 <sup>e</sup> Conseillère	Mme	CHABOT Aurore	02/05/1980	15/03/2020	384

9 <sup>e</sup> Conseillère	Mme	ARNOU Véronique	04/04/1982	15/03/2020	384
10 <sup>e</sup> Conseillère	Mme	GAULT Odile	30/01/1962	15/03/2020	172
11 <sup>e</sup> Conseiller	M.	GUIRAUD Daniel	08/03/1963	01/04/2021	172

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Valide le tableau du conseil municipal mis à jour.

#### **4. Convention de location d'une maison éclusière.**

Vu la demande de monsieur ABADIE Frédéric en date du 08 mars 2021,

Vu la convention proposée,

Vu la disponibilité de la maison éclusière,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise la signature de la convention entre la commune de Chissay en Touraine et Monsieur ABADIE Frédéric.

#### **5. Autorisation de demande de subvention au titre des amendes de police dans le dossier d'aménagement impasse des cerisiers.**

Vu le projet d'aménagement impasse des Cerisiers,

Vu le caractère sécuritaire des travaux,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise Monsieur le Maire à effectuer le dossier de demande de subvention au titre des Amendes de police.

**6. Choix de la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'isolation du groupe scolaire et de la mise en place de la chaudière à biomasse.**

Vu le projet de rénovation énergétique sur le groupe scolaire,

Vu le projet de mise en place d'une chaudière à biomasse au lieu de 5 chaudières à gaz,

Vu l'approbation par délibération des membres du conseil municipal en date du 18 février 2021 concernant ces projets,

Vu les devis proposés concernant la maîtrise d'œuvre, d'une part par la société MAES, d'autre part par la société CDC Conseil,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Valide le choix de la société CDC Conseil comme maître d'œuvre.

**7. Autorisation d'achat d'un tableau blanc interactif pour l'école et de demande de subvention dans le cadre du plan de relance continuité pédagogique.**

Vu le plan de relance continuité pédagogique,

Vu le besoin pour l'école d'équiper la classe de CP/CE1 en tableau blanc interactif,

Vu les trois devis proposés,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise l'achat d'un tableau blanc interactif pour l'école,  
Choisit la société OZIS Informatique,  
Autorise la demande de subvention dans le cadre du plan de relance pédagogique.

### **8. Adoption du compte de gestion commune année 2020.**

Vu le code des collectivités territoriales,  
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. le receveur municipal, pour l'année 2020,  
Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. le receveur municipal, avec le compte administratif de la comptabilité tenue par Monsieur le Maire,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

D'adopter le compte de gestion du budget communal du receveur municipal pour l'exercice 2020 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2020 de la commune.

### **9. Adoption du compte administratif commune année 2020.**

Vu le code des collectivités territoriales,  
Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,  
Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N +1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,  
Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Monsieur le Maire étant sorti, Madame DORNE propose au Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2020 de la commune arrêté comme suit :

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RESTES A REALISER</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
DEPENSES 2020	796 912,31 €		666 458,45 €
RECETTES 2020	481 210,36 €		842 431,82 €
EXCEDENT 2019	179 957,83 €		245 679,90 €
EXCEDENT GLOBAL 2020	- 135 744,12 €		421 653,27 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention: 0

Adopte le compte administratif commune 2020.

### **10. Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2020 pour le budget principal 2021.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que pour l'exercice 2021 du budget principal, on note un besoin de financement de la section d'investissement de **38 861,12 €**.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter cette somme en recette d'investissement sur le Budget 2021 (article 1068).

Considérant le résultat de clôture du Budget communal 2020 en section de fonctionnement d'un montant de 421 653,27 € correspondant à l'excédent,

Monsieur le Maire indique que suite à cette affectation le Budget Communal 2020 se clôture avec un excédent de fonctionnement de 382 792,15 €, somme qui sera reprise en recette de fonctionnement sur le Budget 2021 (article 002).

Pour information le déficit d'investissement est de 135 744,12 € pour le Budget Communal 2021. (article 001).

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

D'approuver l'affectation du résultat de **38 861,12 €** à la section d'investissement.

### **11. Vote du budget primitif commune 2021.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021.

Monsieur le Maire propose de voter le dit budget par chapitre conformément à l'article 2312 du code des collectivités territoriales comme suit :

Le Budget Primitif 2021 s'équilibre :  
En dépenses et recettes de fonctionnement à 1 116 828,15 €  
En dépenses et recettes d'investissement à 927 085,56 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Approuve le budget 2021 proposé.

## 12. Vote des trois taxes directes locales pour 2021.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi de finances,

Vu l'état portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales.

Le conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire décide de voter les taux d'impositions des trois taxes pour l'année 2021 comme suit :

Vu le tableau ci-après :

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2021							
Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 1	Taux de référence pour 2021 2	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 3	Produit de référence (col.3 x col.2) 4	TAUX VOTÉS 5	Produits attendus (col.3 x col.5) 6	Taux plafond pour 2021 7
Taxe foncière (bâti).....	1 198 672	38,06 (*)	1 127 000	428 636			124,13
Taxe foncière (non bâti).....	51 786	51,16	51 600	26 399			123,89
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : <input type="checkbox"/>				Totaux :	455 335		
(*) dont taux départemental 2020 : 24,40							

  

Taxes	Taux de référence de 2021 8	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 9	Taux proportionnel (col.8 x col.10) 11
Taxe foncière (bâti).....	38,06	Produit total souhaité  455 335 = Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)	
Taxe foncière (non bâti).....	51,16		
CFE.....	>>>		

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :  
 - de reconduction des taux de référence  
 - ou de variation différenciée

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales. Pour mémoire, les taux en 2020 étaient les suivants :

Taxe d'habitation : 9.85 %  
 Taxe foncière (bâti) : 13.66 %  
 Taxe foncière (non bâti) : 51.16 %

Pour compenser la suppression de la TH, les communes se verront transférer en 2021, le montant de taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB, soit 24.40 % pour le Loir et Cher, qui viendra s'additionner au taux communal. De ce fait, le taux de référence 2021 de taxe foncière sur les propriétés bâties pour la commune correspond à son taux de 2020 majoré du taux départemental 2020.



**le taux TFPB sera donc de 38.06 %**

**Taxe foncière (bâti) : 38.06 % (dont taux départemental de 24.40 %)**  
**Taxe foncière (non bâti) : 51.16 %**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 13  
Contre : 0  
Abstention : 2

Approuve les taux .

### **13. Attribution des subventions aux associations.**

Vu le tableau de demande de subventions,

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de valider les montants inscrits au tableau des demandes de subventions pour l'année 2021.

<b>Tiers</b>	<b>Année 2021</b>
ADMR	250
Association conciliateur Justice Loir et Cher	50
Association Arc en Ciel	80
CAM Vallée du Cher-Controis	200
Club de l'amitié	300
Ecole de rugby de Montrichard	700
Gymnastique de Chissay	300
Jalmalv	50
Route Touristique Vallée du Cher	150
Un P'tit coup de pouce	50
VMEH	80
Association Judo club Saint Georges	50
La Ruche aux arts de Chissay	100
CFS 41	50
Chœur à cœur	300
APE Chissay ( sous réserve d'organisation de la course de caisses à savon )	300

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Approuve les montants proposés.

### QUESTIONS DIVERSES :

- 1- Une demande d'achat de la cabine téléphonique pour 100 € a été proposée par Mickaël Chausset –
- 2- Des gens du voyage se sont installés à côté du Canton – ils devraient repartir dimanche 04-04.
- 3- Raccordement du réseau d'eau de la Touche à La Grange Rouge – les travaux devraient être finis vendredi 02-04.
- 4- L'essai de désherbage vapeur est réussi et sera reconduit. Il va falloir suivre le résultat (cela évite de passer la balayeuse et la débroussailleuse) et faire un tableau comparatif des avantages / inconvénients par rapport aux méthodes précédemment utilisées.
- 5- Marie Vogèle et son mari ont réalisé des décorations de Pâques qui ont été installées cette semaine dans et devant la mairie, devant l'école et devant la bibliothèque, nous les remercions sincèrement pour ce travail qui égaye le cœur de village.
- 6- Au niveau de l'école, la commission sécurité incendie est passée et a rendu son rapport. L'APAVE électricité est en cours de campagne de vérification de la conformité des installations électriques des bâtiments communaux.
- 7- Fleurissement : Aurore a fait un point avec Loïc afin de faire la demande de devis auprès de l'entreprise Simier. L'idée est d'installer 3 grosses potées fleuries à côté du Tabac. Tous les massifs et jardinières seront dans la même unité de ton.
- 8- Panneaux de signalisation : l'inventaire a été fait, ils ont été lavés, réparés. Une commission voirie sera faite pour lister les besoins en nouveaux panneaux.
- 9- Le prochain « Quoi de Neuf à Chissay » sera édité vendredi 2 avril et pourra être distribué à compter du mardi 6 avril.

Fin de séance.

**Fait le 01 avril 2021**

**Le Maire**

**Philippe PLASSAIS**

